

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2022-37 du 28 septembre 2022

OBJET : CONVENTION SDEM - TRAVAUX D'EXTENSION SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE - TRANCHE 2 - LOTISSEMENT LA CHENAIE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du 25 mai 2020 donnant délégation d'attributions au maire consenties par le conseil municipal ;

Vu le projet de convention de financement et de réalisation du Syndicat Morbihan Energies relatif à des travaux d'extension du réseau d'éclairage - tranche - 2 du lotissement La Chenaie ;

Considérant les modalités de financement proposées par le Syndicat Morbihan énergies pour un montant total de l'opération de 25 340,00 € HT, dont 7 437,00 € HT à la charge du Syndicat et 17 903,00 € HT à la charge de la commune ;

Décide :

Article 1 : La convention de financement et de réalisation du Syndicat Morbihan Energies relatif à des travaux d'extension du réseau d'éclairage - tranche 2 - du lotissement La Chenaie, ci-annexée, est approuvée pour le montant de 25 340,00 € HT et sur la durée d'exécution des travaux définis.

Le Maire,
Patrick BEILLON

